

# Au Brésil, une victoire pour les peuples indigènes

La Cour suprême du Brésil a conforté, jeudi, les droits des peuples autochtones. Ils pourront revendiquer des territoires dont ils avaient été expulsés durant la dernière dictature militaire.

La thèse du « cadre temporel », défendue par le puissant lobby brésilien de l'agro-négoce, proposait de ne reconnaître comme terres revenant de droit aux autochtones que celles qu'ils occupaient au moment de la promulgation de la Constitution en 1988. Or, les représentants des peuples indigènes expliquent que certains territoires n'étaient plus occupés à cette époque car ils en avaient été expulsés, notamment sous la dernière dictature militaire (1964-1985).

## Le cas des terres Ibirama-Laklano

Selon l'ONG Institut socio-environnemental (ISA), près d'un tiers des plus de 700 réserves indigènes déjà délimitées au Brésil aurait pu être affecté.

Entamé en août 2021 et suspendu à plusieurs reprises, un procès à la



Cour suprême, plus haute juridiction du pays, devait trancher une fois pour toutes la question. Il portait plus précisément sur le cas du territoire Ibirama-Laklano, dans l'État de Santa Catarina (sud), qui a perdu son statut

de réserve indigène du peuple Xokleng en 2009, à la suite d'un jugement d'une instance inférieure. Les juges avaient alors justifié leur décision en expliquant que ces terres n'étaient pas occupées par les

autochtones en 1988.

Jeudi, sur les onze magistrats qui siègent à la Cour suprême, neuf ont voté contre la thèse du « cadre temporel ». Un choix qui fera jurisprudence. Les deux seuls magistrats favorables avaient été nommés par Jair Bolsonaro. L'ex-président du Brésil, dont le mandat a été marqué par une flambée de la déforestation, avait promis de ne « pas céder un centimètre de plus » aux peuples autochtones.

L'enjeu du procès était d'autant plus crucial que les réserves attribuées aux autochtones sont considérées par les scientifiques comme des remparts à la déforestation et jouent un rôle clé dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Raphaël LAURENT.